



Nations Unies

**Rapport
de la Haute-Commissaire
des Nations Unies
aux droits de l'homme**

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-seizième session
Supplément n° 36**



**Rapport
de la Haute-Commissaire
des Nations Unies
aux droits de l'homme**



Nations Unies • New York, 2021

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Activités du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	5
A. Mécanismes internationaux de défense des droits humains	5
B. Développement	7
C. Paix et sécurité	11
D. Non-discrimination	14
E. Responsabilité	18
F. Participation	20
III. Gestion et administration	23
IV. Conclusions	24

Chapitre I

Introduction

1. Soumis en application de la résolution 48/141 de l'Assemblée générale, le présent rapport donne un aperçu des activités menées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à Genève, à New York et sur le terrain du 1^{er} janvier au 30 juin 2021, l'accent étant mis sur celles menées au titre des priorités thématiques énoncées dans le plan de gestion du Haut-Commissariat pour 2018-2021¹. Il doit être lu en parallèle avec le rapport annuel de la Haute-Commissaire au Conseil des droits de l'homme (A/HRC/47/54), dans lequel sont récapitulées les activités conduites par le Haut-Commissariat du 1^{er} juillet 2020 au 15 mars 2021.
2. Au 30 juin 2021, le Haut-Commissariat comptait 95 présences sur le terrain dans le monde.
3. La période considérée a encore été marquée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui a perturbé les activités du Haut-Commissariat, notamment en ce qu'elle a entravé les visites sur le terrain et les réunions en présentiel. Néanmoins, le Haut-Commissariat a continué de s'efforcer d'exécuter son mandat et a, en particulier, surveillé à distance la situation des droits humains et fourni en ligne une assistance technique et un appui au renforcement des capacités.
4. Grâce à des outils numériques plus efficaces, le Haut-Commissariat a également aidé les mécanismes de défense des droits humains à poursuivre leurs activités et l'exécution de leurs mandats à distance et dans le cadre de modalités hybrides, ce qui a permis de prévenir toute lacune en matière de protection.
5. Le Haut-Commissariat s'est employé à aider les États Membres à reconstruire en mieux en leur donnant des conseils sur les approches et les politiques fondées sur les droits humains. Conformément à l'appel du Secrétaire général intitulé « La plus haute aspiration : un appel à l'action en faveur des droits humains »², il a également joué un rôle central en veillant à ce que des mesures soient prises pour promouvoir la responsabilité du système des Nations Unies en matière de droits humains. En plus d'efforts ciblés visant à encourager le système à participer collectivement et durablement à des interventions stratégiques thématiques concrètes, il a mené des activités de sensibilisation auprès des États Membres, des organisations de la société civile et d'autres parties prenantes pour leur faire connaître l'appel à l'action et créer une dynamique en faveur de sa mise en œuvre. La Sous-Secrétaire générale aux droits de l'homme a collaboré étroitement avec le Sous-Secrétaire général à la coordination stratégique au sein du Cabinet du Secrétaire général pour piloter la mise en œuvre de l'appel à l'action.

¹ Disponible à l'adresse suivante : www.ohchr.org/Documents/Publications/OMP-2018-2021-Short-French.pdf.

² Voir <https://www.ohchr.org/fr/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25603>.

Chapitre II

Activités du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

A. Mécanismes internationaux de défense des droits humains

1. Organes conventionnels

6. Du fait de la pandémie, les 10 organes conventionnels soutenus par le Haut-Commissariat ont continué de mener leurs travaux en ligne et ont rencontré plusieurs difficultés opérationnelles. La Haute-Commissaire salue l'engagement et le dévouement dont ils font preuve dans ces circonstances difficiles, qui durent déjà depuis longtemps.

7. Au cours de la période considérée, les organes conventionnels ont examiné en ligne 13 rapports soumis par des États parties, adopté 61 listes de points, étudié 128 communications émanant de particuliers et approuvé deux observations générales. Le Comité des disparitions forcées a enregistré 196 nouvelles demandes d'action en urgence et les organes conventionnels ont reçu au total 201 communications émanant de particuliers.

8. Le Haut-Commissariat a aidé plusieurs États, dont le Belize, l'Éthiopie, le Guatemala, le Kirghizistan, Kiribati, l'Ouzbékistan, le Panama, la République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, le Tadjikistan et le Tchad, à établir leurs rapports destinés aux organes conventionnels.

9. Le Haut-Commissariat a facilité l'organisation de trois réunions des États parties en vue d'élire les membres du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, du Comité des disparitions forcées et du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

2. Conseil des droits de l'homme

10. Le Haut-Commissariat a aidé le Conseil des droits de l'homme à tenir deux sessions ordinaires et deux sessions extraordinaires (l'une sur les conséquences de la crise au Myanmar sur les droits humains, l'autre sur la grave situation des droits humains dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est), sous la forme de réunions en ligne ou de réunions hybrides.

11. Le Haut-Commissariat a continué de soutenir la présidence du Conseil des droits de l'homme dans les efforts qu'elle déploie pour appliquer les mesures d'efficacité existantes et affiné les méthodes de travail du Groupe consultatif du Conseil.

12. Le Haut-Commissariat a apporté un appui aux organes d'enquête mandatés par le Conseil des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne le Burundi, la Libye, la République arabe syrienne, le Soudan du Sud, le Venezuela (République bolivarienne du) et le Yémen, ainsi que la situation au Kasai, en République démocratique du Congo. La situation financière difficile que connaissent le Bureau et le Secrétariat de manière générale entrave la dotation en personnel de ces organes.

13. En application des résolutions du Conseil des droits de l'homme, le Haut-Commissariat a commencé à examiner la situation des droits humains au Bélarus ainsi qu'à exécuter un mandat d'établissement des responsabilités à Sri Lanka (voir respectivement les résolutions 46/20 et 46/1 du Conseil), et continué de remplir un mandat évolutif sur la lutte contre l'impunité en ce qui concerne la République populaire démocratique de Corée.

3. Examen périodique universel

14. Le Haut-Commissariat a aidé le Conseil à adopter les textes issus de l'Examen périodique universel en mars 2021, et facilité l'organisation de sessions hybrides du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel en janvier et en mai. Le Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel a aidé les États à participer à ces travaux à distance³.

15. Le Haut-Commissariat a aidé les gouvernements, les institutions nationales des droits humains, les organisations de la société civile et les équipes de pays des Nations Unies à établir des rapports dans le cadre de l'Examen périodique universel, notamment dans les pays suivants : Bélarus, Haïti, Îles Salomon, Micronésie (États fédérés de), Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République de Moldova, Samoa, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Somalie, Soudan du Sud, Tchad et Venezuela (République bolivarienne du).

16. Par l'intermédiaire du Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique aux fins de l'application des recommandations issues de l'Examen périodique universel, le Haut-Commissariat a aidé à organiser des activités de coopération technique dans 27 États ; celles-ci étaient axées sur la création de mécanismes nationaux d'établissement de rapports et de suivi, ainsi que sur l'application de plans d'action nationaux en faveur des droits humains et de mesures de lutte contre la discrimination raciale.

17. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général, le Haut-Commissariat a élaboré un guide pratique⁴ dans lequel il donne aux chefs des entités des Nations Unies des conseils sur la manière de tirer le meilleur profit de l'Examen périodique universel au niveau national. Il a également publié une étude sur les bonnes pratiques⁵ issues des trois premiers cycles de l'Examen périodique de sept États.

4. Procédures spéciales

18. Le Haut-Commissariat a aidé 55 titulaires de mandat au titre des procédures spéciales à participer à des activités de l'ONU, notamment dans les domaines de l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de la paix et de la sécurité, de la consolidation de la paix et de la prévention.

19. On trouvera dans les documents [A/HRC/46/61](#) et [A/HRC/46/61/Add.1](#) un aperçu des activités menées par les titulaires de mandat et des résultats obtenus⁶. Le Haut-Commissariat a fourni un appui au Comité de coordination des procédures spéciales.

20. Le Haut-Commissariat a aidé les titulaires de mandat à mettre au point des outils et à formuler des recommandations en vue de remédier aux problèmes en matière de droits humains découlant de la pandémie de COVID-19⁷.

³ Andorre, Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Croatie, Danemark, Estonie, États-Unis d'Amérique, Géorgie, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Jamaïque, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Malawi, Maldives, Mauritanie, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Niger, Oman, Palaos, Panama, Paraguay, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Sierra Leone, Singapour et Somalie.

⁴ Disponible à l'adresse suivante : www.ohchr.org/Documents/HRBodies/UPR/UPR_Practical_Guidance.pdf.

⁵ Disponible à l'adresse suivante : www.ohchr.org/Documents/HRBodies/UPR/Emerging_UPR_GoodPractices.pdf.

⁶ On trouvera également des exemples de l'impact de leurs travaux à l'adresse suivante : www.ohchr.org/EN/HRBodies/SP/Pages/Making-a-difference.aspx.

⁷ Voir www.ohchr.org/FR/HRBodies/SP/Pages/COVID-19-and-Special-Procedures.aspx.

21. Étant donné que plusieurs des activités prescrites n'ont pas pu être menées en raison des restrictions liées à la pandémie, le Haut-Commissariat a aidé les titulaires de mandat à faire face aux difficultés découlant du travail à distance. Il reste déterminé à les aider à reprendre toutes leurs activités en présentiel dès que possible et se félicite que plusieurs activités de base aient déjà repris en présentiel.

5. Suivi des travaux menés par les mécanismes de défense des droits humains

22. Le Haut-Commissariat a mené une série d'activités de renforcement des capacités visant à mettre en place des mécanismes nationaux d'établissement de rapports et de suivi ou à renforcer les mécanismes existants, ainsi qu'à approfondir la collaboration des institutions nationales des droits humains, des organisations de la société civile et des équipes de pays des Nations Unies avec les mécanismes des Nations Unies chargés de ces droits, à élaborer des plans d'action et à suivre les progrès accomplis au moyen d'indicateurs relatifs aux droits humains et aux objectifs de développement durable, notamment dans les pays suivants : Bahreïn, Belize, Botswana, El Salvador, Éthiopie, Gabon, Indonésie, Madagascar, Maldives, Philippines, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Serbie, Seychelles, Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Ukraine et Viet Nam.

23. Le Fonds spécial créé en application du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants a subventionné 17 projets de prévention de la torture exécutés par des mécanismes nationaux de prévention et des organisations non gouvernementales dans 13 États.

24. Le Haut-Commissariat a continué de mettre en œuvre la boîte à outils La foi pour les droits en collaboration avec les acteurs confessionnels, les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales et les organes conventionnels⁸, et organisé avec les partenaires des Nations Unies des activités mensuelles d'apprentissage entre pairs⁹.

6. Fonds humanitaires

25. Dans le cadre de l'appel à demandes de subvention de 2021, le fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage a accordé des subventions annuelles à 37 projets dans 30 États, afin de faciliter la réadaptation de plus de 17 000 victimes de formes contemporaines d'esclavage. Quant au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture, il a accordé des subventions annuelles à 180 projets en vue d'aider plus de 47 000 victimes de la torture dans 79 États. Il a également accordé trois subventions d'urgence afin de répondre aux besoins des victimes de la torture lors de crises des droits humains et de crises humanitaires déterminées.

B. Développement

1. Programme de développement durable à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable

26. Dans le prolongement de l'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général, le Haut-Commissariat a renforcé sa coopération avec les

⁸ Voir www.ohchr.org/FR/Issues/FreedomReligion/Pages/FaithForRights.aspx.

⁹ Voir www.ohchr.org/Documents/Issues/Religion/GlobalPledgeRecommendations.pdf.

États Membres, les entités et les coordonnateurs et coordonnatrices résidents des Nations Unies, et les organisations de la société civile, afin de leur donner des conseils sur la manière de mener, face à la pandémie, des interventions socioéconomiques fondées sur les droits humains et tenant compte des questions de genre, notamment dans les pays ci-après : Barbade, Bélarus, Belize, Cambodge, Honduras, Kenya, Monténégro, Paraguay, République de Moldova, Serbie et Ukraine. Il a en particulier fourni un appui technique aux fins de l'adoption d'une approche de la collecte de données fondée sur les droits humains et a réalisé des analyses de pays ciblées pour étayer les recommandations formulées au sujet des groupes touchés de manière disproportionnée par la pandémie.

27. Dans le cadre de son initiative de renforcement de l'action en faveur des droits humains, le Haut-Commissariat a déployé des spécialistes de la macroéconomie pour aider les autorités et les institutions nationales, les équipes de pays des Nations Unies et d'autres parties prenantes à définir des stratégies de développement durable tenant compte des droits humains, l'objectif étant de promouvoir un relèvement économique fondé sur ces droits. Il a poursuivi son partenariat avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, et avec ONU-Femmes et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes dans les Caraïbes, afin d'établir des rapports d'évaluation des conséquences de la crise engendrée par la COVID-19 sur les populations touchées.

28. En mai 2021, le Haut-Commissariat et des partenaires des Nations Unies ont organisé un atelier en ligne avec des économistes de l'ONU issus de plus de 20 pays afin de renforcer la coopération entre entités des Nations Unies pour promouvoir le relèvement après la COVID-19 grâce à des économies plus justes. Le Haut-Commissariat a apporté une assistance technique aux fins de la prise en compte des droits humains dans les analyses communes de pays des Nations Unies, ainsi que dans les plans-cadres de coopération pour le développement durable et autres outils de programmation du développement des Nations Unies.

29. Le Haut-Commissariat a continué de contribuer à la mise en œuvre des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ayant trait aux droits humains, notamment des quatre indicateurs qui relèvent de sa responsabilité¹⁰. À la demande de l'Équipe des Nations Unies pour la gestion de la crise de la COVID-19, il a aidé les bureaux des coordonnateurs et coordonnatrices résidents et les équipes de pays des Nations Unies à élaborer des indicateurs liés aux droits humains pour évaluer et atténuer les conséquences de la pandémie sur ces droits. Il a fourni une assistance technique à des institutions nationales afin qu'elles puissent tenir compte des droits humains dans la collecte, la ventilation et l'analyse des données, notamment en Éthiopie, en Indonésie, en Malaisie, aux Philippines, en République de Moldova, en République arabe syrienne et au Soudan.

2. Droit au développement

30. Le Haut-Commissariat a continué de redoubler d'efforts pour promouvoir la réalisation du droit au développement dans le contexte de la COVID-19, et plaidé en faveur d'un multilatéralisme renouvelé, de la solidarité et de la coopération internationales, ainsi que de la création d'un environnement propice au développement et libre de tout obstacle. Il a intensifié les appels au partage des bénéfices du développement, notamment à l'égalité d'accès aux vaccins, aux technologies sanitaires, aux connaissances et à la propriété intellectuelle pour toutes et pour tous.

¹⁰ Voir <https://www.ohchr.org/EN/Issues/Indicators/Pages/SDGindicators.aspx>.

31. Le Haut-Commissariat a organisé en février 2021, pour la première fois, une réunion sur la promotion de la coopération mutuellement bénéfique dans le domaine des droits humains, sous le thème du rôle de l'atténuation de la pauvreté dans la promotion et la protection de ces droits. Il a également organisé la deuxième édition du Dialogue Hernán Santa Cruz, qui s'est tenue en Ukraine en avril, sous le thème de la protection sociale¹¹, et au cours duquel un document d'orientation des Nations Unies sur la question a été présenté¹². Il a en outre organisé en mai un séminaire intersessions sur la contribution du développement à la jouissance de tous les droits humains¹³.

32. Le Haut-Commissariat a soutenu le Mécanisme d'experts chargé de la question du droit au développement et le Groupe de travail sur le droit au développement¹⁴. Il a participé aux préparatifs de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Il a organisé avec ONU-Femmes une manifestation parallèle sur la réalisation des droits humains et de l'égalité des genres dans les pays les moins avancés en mai¹⁵.

3. Institutions financières internationales

33. Dans un contexte marqué à la fois par la COVID-19 et les changements climatiques, le Haut-Commissariat a renforcé sa collaboration avec les institutions financières internationales et sa participation à l'action visant à créer une marge de manœuvre budgétaire en faveur du développement, en particulier pour soutenir les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire en proie à des problèmes de dette.

34. Dans le cadre de son projet sur l'accès à des voies de recours dans le domaine du financement du développement, le Haut-Commissariat a mené une dernière série de consultations ciblées auprès d'institutions de financement du développement de diverses régions et de leurs mécanismes de responsabilité. Ce projet débouchera sur une publication destinée aux décideurs politiques et aux praticiens, que ces institutions pourront utiliser pour examiner l'application du principe de responsabilité.

35. Le Haut-Commissariat a également appuyé des interventions de terrain liées à des projets d'investissement soutenus par des institutions de financement du développement dans les régions Asie et Amérique latine et Caraïbes, et contribué à la révision de politiques de protection et d'application du principe de responsabilité de la Banque africaine de développement, de la Banque asiatique de développement et de la Société financière internationale, ainsi que de l'Entrepreneurial Development Bank, des Pays-Bas.

4. Droits économiques, sociaux et culturels

36. Face à la crise provoquée par la COVID-19, le Haut-Commissariat a plaidé pour que soient mises en place des mesures de protection sociale complètes et fondées sur les droits humains et des systèmes de couverture sanitaire universelle, en tant qu'éléments essentiels du nouveau contrat social prôné par le Secrétaire général.

37. Dans le cadre de son initiative de renforcement de l'action menée dans le domaine des droits humains et par l'intermédiaire d'une équipe d'économistes

¹¹ Voir <https://www.ohchr.org/FR/Issues/ESCR/Pages/hernan-santa-cruz-dialogues.aspx>.

¹² Disponible à l'adresse suivante : <https://ukraine.un.org/en/124888-un-policy-paper-social-protection-ukraine>.

¹³ Voir <https://www.ohchr.org/FR/Issues/Development/Pages/contributionofdevelopment.aspx>.

¹⁴ Voir <https://www.ohchr.org/FR/Issues/Development/Pages/21stSession.aspx>.

¹⁵ Voir www.unwomen.org/en/news/events/2021/05/event-realizing-human-rights-and-gender-equality-in-least-developed-countries.

présents sur le terrain, le Haut-Commissariat a donné, selon les pays et les contextes, des conseils sur les stratégies d'intervention et de relèvement et l'utilisation de politiques fiscales adaptées afin de maximiser les ressources dont disposent les États pour promouvoir les droits économiques, sociaux et culturels.

38. Le Haut-Commissariat a fourni une assistance technique visant à renforcer les capacités des gouvernements, des institutions nationales des droits humains, de la société civile et des organisations régionales en matière de droits sociaux et économiques, notamment dans les pays suivants : Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Barbade, Cambodge, Colombie, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mauritanie, Ouganda, Ouzbékistan, République démocratique du Congo, République de Moldova, Serbie, Somalie, Soudan, Ukraine, Uruguay et Zambie, ainsi qu'au Kosovo¹⁶.

5. Entreprises et droits humains

39. Le Haut-Commissariat a organisé au Conseil des droits de l'homme un débat sur le dixième anniversaire de l'adoption des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme en juin¹⁷. Dans le cadre de son projet B-Tech¹⁸, il a encouragé l'application des Principes directeurs dans le secteur des technologies, publié des documents de base et des notes d'information, collaboré avec des décideurs pour rédiger des règlements sur la diligence raisonnable et établi une communauté de pratique avec certaines des plus grandes entreprises du secteur¹⁹.

40. En avril 2021, le Haut-Commissariat a aidé à organiser la deuxième session du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé d'élaborer le contenu d'un cadre réglementaire international relatif à la réglementation, à la supervision et au contrôle des activités des entreprises de services de sécurité et de défense²⁰.

41. Le Haut-Commissariat a développé ses activités d'assistance technique et de conseil sur la question des entreprises et des droits humains, notamment en Argentine, au Brésil, au Chili, en Colombie, au Costa Rica, en Équateur, au Guatemala, en Guinée, au Honduras, au Kenya, à Madagascar, au Mexique, au Monténégro, en Ouganda, au Panama, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, au Pérou, en République démocratique du Congo, au Rwanda, en Serbie, en Sierra Leone et en Thaïlande, et, à l'échelle régionale, dans les États insulaires du Pacifique.

42. Le Haut-Commissariat a facilité la tenue de sessions du Forum Asie-Pacifique sur les entreprises responsables et les droits humains consacrées à la publicité éthique et aux droits humains, et à la nécessité pour les entreprises de soutenir les défenseurs et défenseuses de ces droits en vue de préserver l'environnement. En Fédération de Russie, il a conçu, en partenariat avec le réseau du Pacte mondial des Nations Unies dans ce pays, un projet de grande envergure visant à rendre les entreprises mieux à même d'intégrer des mesures relatives à la responsabilité des entreprises.

¹⁶ Toute mention du Kosovo doit s'interpréter à la lumière de la résolution 1244 (1999).

¹⁷ Voir www.ohchr.org/Documents/Issues/Business/B-Tech/concept-note-hrc47-panel-ungps-anniversary.pdf.

¹⁸ Voir <https://www.ohchr.org/FR/Issues/Business/Pages/B-TechProject.aspx>.

¹⁹ Ibid.

²⁰ Voir www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/IGWG_PMSCs/Pages/IGWGIndex.aspx.

6. Environnement, changements climatiques et droits humains

43. Dans le cadre de ses efforts visant à donner suite à l'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général, le Haut-Commissariat a plaidé pour que soit reconnu, promu et réalisé le droit humain à un environnement sain²¹.

44. Le Haut-Commissariat a continué de mettre l'accent sur le renforcement des capacités et les connaissances, et a notamment mené une étude analytique sur la promotion et la protection des droits des personnes âgées dans le contexte des changements climatiques (voir A/HRC/47/46), aidé le Comité de Paris sur le renforcement des capacités à lancer un nouveau cours en ligne sur les droits humains et les changements climatiques, et collaboré à l'organisation d'une campagne à l'occasion de la Journée de la Terre²².

45. Le Haut-Commissariat a organisé des webinaires sur les conséquences des changements climatiques sur les activités commerciales des peuples autochtones en Asie du Sud-Est, y compris les défenseurs et défenseuses de l'environnement, et facilité la tenue d'une séance du septième Forum Asie-Pacifique sur l'adaptation.

46. Le Haut-Commissariat a continué de mettre à disposition son savoir-faire et d'apporter un appui aux fins d'une meilleure intégration des principes et des normes relatifs aux droits humains dans le pacte vert pour l'Europe et les propositions de politiques et de textes législatifs. Il a contribué à l'application de l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes (Accord d'Escazú), entré en vigueur en avril, notamment en faisant mieux connaître les obligations en matière de protection des défenseurs et défenseuses de l'environnement qui incombent aux 11 États qui l'ont ratifié.

C. Paix et sécurité

1. Appui aux missions de paix

47. Bien que la COVID-19 ait entravé les opérations de paix des Nations Unies, le Haut-Commissariat a continué d'œuvrer à la prise en compte des droits humains dans la conduite de ces opérations, conformément à l'initiative « Action pour le maintien de la paix », lancée par le Secrétaire général²³.

48. Le Haut-Commissariat a participé à la création de la composante Droits humains de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan et appuyé le retrait de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. Il prend part à la planification stratégique de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye. Il a également participé à l'évaluation de l'appui de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel.

49. Le Haut-Commissariat a contribué à l'élaboration de politiques, de directives et de formations destinées aux opérations de paix des Nations Unies et aidé les composantes Droits humains des opérations de paix à enquêter sur les violences sexuelles liées aux conflits et à en rendre compte selon une approche centrée sur les victimes.

²¹ Voir, par exemple, <https://www.unep.org/fr/actualites-et-recits/billet-de-blog/declaration-commune-des-entites-des-nations-unies-sur-le-droit>.

²² Voir <https://www.unclearn.org/courses/an-introduction-to-climate-change-and-human-rights/>.

²³ Disponible à l'adresse suivante : <https://peacekeeping.un.org/fr/action-for-peacekeeping-a4p>.

2. Diligence raisonnable en matière de droits humains et cadres réglementaires

50. Le Haut-Commissariat a contribué au renforcement de l'application de la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes dans le cadre de missions et dans d'autres contextes, en fournissant une assistance technique, notamment dans les pays suivants : Afghanistan, Bangladesh, Burkina Faso, Colombie, Libye, Malawi, Maldives, Mali, Mauritanie, Monténégro, Niger, Ouzbékistan, Philippines, République centrafricaine, Somalie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Tchad et Ukraine, ainsi qu'au Kosovo.

51. Le Haut-Commissariat a soutenu l'Union africaine dans les efforts qu'elle déploie pour améliorer son cadre réglementaire en matière de droits humains, de droit international humanitaire et de déontologie et discipline, et le mettre en œuvre dans le contexte de ses opérations de soutien à la paix. Il a également aidé la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel à mettre en œuvre son cadre réglementaire de contrôle du respect des droits humains et du droit international humanitaire. En collaboration avec la Force conjointe, il a organisé des ateliers en Mauritanie, au Niger et au Tchad aux fins de la définition d'une stratégie régionale de protection des civils.

52. Le Haut-Commissariat a apporté une assistance technique en matière de droits humains à des responsables et à des membres du personnel de l'armée ou de la police au Burkina Faso, en Haïti, au Kenya, à Madagascar, au Mali, en Mauritanie, en Ouganda, en République démocratique du Congo et au Tchad. En Somalie, il a fourni un appui technique à l'application des directives de l'Armée nationale somalienne en matière de droits humains, adoptées par le Gouvernement fédéral en mai 2021.

3. Prévention, alerte rapide et intervention d'urgence

53. En puisant notamment dans son fichier du personnel à déploiement rapide et dans le fonds pour imprévus, le Haut-Commissariat a envoyé des équipes d'intervention d'urgence dans le contexte de crises potentielles, émergentes ou réelles en Bolivie (État plurinational de), au Niger, en Ouganda et au Tchad, ainsi qu'en Éthiopie et dans les régions limitrophes du Soudan en vue de surveiller la situation des droits humains au Tigré. Il a également renforcé sa capacité de surveiller à distance la situation au Myanmar.

54. Le Haut-Commissariat a communiqué des informations produites par les systèmes d'alerte rapide, fait des recommandations et apporté une assistance technique aux gouvernements ou aux équipes de pays des Nations Unies afin d'atténuer les conflits sociaux et politiques et les violations des droits humains, et de remédier aux facteurs à l'origine des tensions récurrentes, notamment au Burkina Faso, en Colombie, au Guyana, en Haïti, au Honduras, au Kenya, au Malawi, au Monténégro, au Nicaragua, en Ouganda, au Pérou et en Zambie. Au Cambodge, il a continué d'appuyer l'élaboration d'un tableau de bord des risques liés aux droits humains qui sera utilisé lors de l'établissement du bilan commun de pays.

55. Le Haut-Commissariat a renforcé sa capacité de gestion de l'information et d'analyse des données afin d'appuyer les initiatives de prévention menées à l'échelle du système des Nations Unies. Il y est parvenu en tirant parti des recommandations des mécanismes de défense des droits humains et en utilisant un système de suivi en ligne permettant de recueillir des informations sur les problèmes liés aux droits humains découlant de la pandémie. Pour faire appliquer la résolution 45/31 du Conseil des droits de l'homme sur la contribution du Conseil à la prévention des violations des droits de l'homme, il a commencé à mettre au point un système interne d'alerte rapide renforcé.

56. Le Haut-Commissariat a contribué aux réunions d'examen mensuelles régionales, à l'analyse prospective axée sur la prévention du programme de prévention du Secrétaire général réalisée par le Comité des adjoints du Secrétariat de l'ONU, et aux produits du Centre des Nations Unies pour les opérations et la gestion des crises en fournissant des informations et des analyses relatives aux droits humains.

4. Consolidation de la paix

57. Le Haut-Commissariat a continué de promouvoir la prise en compte des droits humains dans les travaux de l'ONU relatifs à la consolidation et à la pérennisation de la paix, notamment dans le cadre du nouveau plan de travail conjoint du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et du Haut-Commissariat pour la période 2021-2022. Ensemble, les deux entités ont également collaboré à la mise en œuvre de l'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général, et contribué au suivi de l'application de la résolution 45/31 du Conseil des droits de l'homme.

58. Avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, le Haut-Commissariat a exécuté, en 2021, 18 projets conjoints des Nations Unies sur le dialogue et la réconciliation, la gouvernance démocratique, la participation citoyenne, l'autonomisation des jeunes et des femmes dans les processus politiques, et les questions relatives aux droits des femmes. Dans le cadre de l'Initiative pour la promotion des jeunes et de l'égalité des genres 2021, le Fonds pour la consolidation de la paix met également l'accent sur la promotion et la protection des espaces civiques, notamment en ce qui concerne la terre, les peuples autochtones et les questions environnementales.

5. Violence sexuelle et fondée sur le genre, exploitation et atteintes sexuelles, traite et exploitation qui en découle

59. Le Haut-Commissariat a soutenu l'adoption par l'ONU d'une approche axée sur les droits humains et les victimes en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles, et contribué à la lutte contre la violence fondée sur le genre dans le contexte de la pandémie de COVID-19, conformément à la stratégie d'engagement politique lancée par le Secrétaire général et dans le cadre de l'Initiative Spotlight.

60. En tant qu'entité codirigeante de l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit, le Haut-Commissariat a aidé les autorités nationales à mettre en place des garanties institutionnelles contre l'impunité des crimes de violence sexuelle, notamment en Colombie, en Guinée, en Iraq, en République centrafricaine et en République démocratique du Congo. L'Équipe d'experts s'est également associée au *Journal of International Criminal Justice* pour promouvoir l'établissement d'une communauté de pratique mondiale sur la lutte contre l'impunité des violences sexuelles commises en période de conflit.

61. Le Haut-Commissariat a facilité la création et le lancement de la plateforme de la société civile Latin American Network for Gender-based Strategic Litigation, et rendu des organisations de femmes d'Amérique centrale mieux à même d'engager des actions juridiques stratégiques en matière de droits sexuels et génésiques. Dans plusieurs pays d'Amérique latine, il a encouragé l'utilisation d'un protocole type pour les enquêtes liées à des féminicides²⁴. En Colombie, il a mis en place un modèle d'accès à la justice pour les jeunes et les femmes victimes de violence sexuelle et de disparition forcée. Au Honduras, il a apporté une assistance technique au Bureau du

²⁴ Voir www.ohchr.org/Documents/Issues/Women/WRGS/ProtocoloLatinoamericanoDeInvestigacion.pdf (en espagnol).

Procureur général afin qu'il puisse mieux enquêter sur les féminicides. Dans la région du Moyen-Orient, il a facilité la conduite, dans les médias sociaux, de campagnes et d'activités de sensibilisation contre la violence fondée sur le genre dans le contexte de la COVID-19.

62. Le Haut-Commissariat a contribué à la prévention, aux initiatives d'établissement des responsabilités, à la protection des victimes et à la prise en compte des questions de genre dans le cadre de la surveillance de la situation des droits humains et des enquêtes en la matière. En Somalie, au Soudan du Sud et en République démocratique du Congo, il a appuyé l'exécution de plans d'action contre la violence sexuelle.

6. Action humanitaire

63. Le Haut-Commissariat a continué de participer aux travaux du Comité permanent interorganisations, du Groupe mondial de la protection et de l'Équipe des Nations Unies pour la gestion de la crise de la COVID-19. Il a contribué à l'élaboration de messages clefs en faveur de la protection, notamment la déclaration des responsables du Comité permanent interorganisations sur la violence fondée sur le genre dans la région du Tigré, en Éthiopie, et le récit commun sur l'urgence climatique et l'action humanitaire, ainsi qu'à l'établissement du plan d'action du Comité permanent contre le racisme et des directives opérationnelles de celui-ci sur la responsabilité des données dans l'action humanitaire²⁵. Il a également facilité l'élaboration et la révision du cadre d'analyse de la protection élaboré par le Groupe mondial de la protection.

64. Depuis mars, le Haut-Commissariat participe aux travaux du Groupe sectoriel mondial pour la santé, afin de promouvoir la protection des groupes vulnérables dans l'exécution des programmes de vaccination, ainsi qu'à ceux du groupe de travail chargé du stock tampon constitué dans le cadre du Mécanisme COVAX et du Réseau mondial d'alerte et d'action en cas d'épidémie.

65. Le Haut-Commissariat a continué de contribuer à la prise en compte des droits humains dans les opérations humanitaires des Nations Unies, en particulier dans le contexte de la COVID-19, dans les régions Afrique, Amériques, Moyen-Orient et Afrique du Nord, et Asie-Pacifique. À cet égard, il a notamment veillé à ce que la protection occupe une place centrale dans la réponse du système des Nations Unies au conflit dans la région du Tigré et à l'éruption volcanique à Saint-Vincent-et-les Grenadines, et facilité la coordination de la réponse du Groupe mondial de la protection à l'intensification des hostilités à Gaza.

D. Non-discrimination

1. Racisme, discrimination raciale, xénophobie et intolérance

66. En application de la résolution 43/1 du Conseil des droits de l'homme, le Haut-Commissariat a présenté un rapport d'ensemble sur le racisme systémique et les violations du droit international des droits de l'homme contre les Africains et les personnes d'ascendance africaine par les forces de l'ordre, en particulier les actes qui ont entraîné la mort de George Floyd et d'autres Africains et personnes d'ascendance africaine, afin de contribuer à l'établissement des responsabilités et à l'octroi d'une réparation aux victimes (A/HRC/47/53). Il y a exposé un programme axé sur la transformation et invité les États à le traduire en plans d'action et en mesures concrètes.

²⁵ Voir <https://interagencystandingcommittee.org/>.

67. Le Haut-Commissariat a fourni un appui au Costa Rica et au Tchad, qui facilitent le processus intergouvernemental visant à définir les modalités et le format de l'Instance permanente des personnes d'ascendance africaine, ainsi que les questions de fond et de procédure y relatives, et soutenu les consultations intergouvernementales engagées en avril 2021.

68. Le Haut-Commissariat a contribué à l'élaboration des plans d'action nationaux contre la discrimination raciale prévus dans le Plan d'action de l'Union européenne contre le racisme pour la période 2020-2025. Il a également offert des services de suivi et d'appui technique dans le domaine de la prévention des discours haineux et discriminatoire et de la lutte contre ce phénomène aux autorités, aux organisations de la société civile et aux professionnels des médias en Éthiopie, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud. Au Pérou, il a fourni une assistance technique dans le cadre de l'élaboration de la politique nationale en faveur des Afro-Péruviens.

2. Migrants

69. Le Haut-Commissariat a surveillé la situation des droits humains des migrants partout dans le monde, notamment dans le contexte de la crise engendrée par la COVID-19. Il s'est également joint aux mécanismes des Nations Unies et aux mécanismes régionaux chargés de la défense des droits humains pour publier une note d'orientation sur l'égalité d'accès aux vaccins pour tous les migrants²⁶.

70. Le Haut-Commissariat a collaboré avec des partenaires locaux pour lancer la campagne #StandUp4Migrants²⁷, qui vise à changer les récits négatifs concernant la migration²⁸. Aux Bahamas et au Panama, il a renforcé la capacité des acteurs nationaux de signaler les problèmes relatifs aux droits humains des migrants. Il a évalué la situation des réfugiés et des migrants de la République bolivarienne du Venezuela et fourni un soutien technique, notamment dans le cadre de la Plateforme de coordination interinstitutions en faveur de ces réfugiés et migrants²⁹.

71. En Asie du Sud-Est, le Haut-Commissariat et ses partenaires des Nations Unies élaborent un cadre régional de protection des droits des migrants touchés par les changements climatiques. Au Liban et au Guatemala, le Haut-Commissariat a fourni une assistance technique sur la question des droits des migrants dans le contexte de la COVID-19.

72. Par l'intermédiaire du Réseau des Nations Unies sur les migrations, le Haut-Commissariat a fourni un appui aux États Membres aux fins de l'application du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières aux niveaux mondial, régional et national, ainsi que de son examen régional.

3. Discrimination fondée sur l'appartenance à un peuple autochtone ou à un groupe minoritaire

73. En tant que membre du Groupe d'appui interorganisations sur les questions concernant les peuples autochtones, le Haut-Commissariat a contribué à la mise en œuvre de l'appel à l'action visant à bâtir un avenir inclusif, durable et résilient avec les peuples autochtones³⁰. Il a fourni un appui au Mécanisme d'experts sur les droits

²⁶ Disponible à l'adresse suivante : www.ohchr.org/Documents/Issues/Migration/JointGuidanceNoteCOVID-19-Vaccines-for-Migrants.pdf.

²⁷ Voir www.standup4humanrights.org/migration/en/index.html.

²⁸ Ibid.

²⁹ Voir www.r4v.info/en/home.

³⁰ Voir <https://unsceb.org/building-inclusive-sustainable-and-resilient-future-indigenous-peoples-call-action>.

des peuples autochtones et contribué à l'établissement du plan d'action mondial pour la prochaine Décennie internationale des langues autochtones (2022-2032) sous la coordination de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

74. En mars 2021, le Réseau des Nations Unies sur la discrimination raciale et la protection des minorités, coordonné par le Haut-Commissariat, a dressé une liste de vérification destinée à renforcer l'action menée au niveau national pour combattre la discrimination raciale et promouvoir les droits des minorités³¹.

75. Le Haut-Commissariat a contribué à faire évoluer des lois et des politiques concernant la protection et la promotion des droits des peuples autochtones, notamment au Costa Rica, au Guatemala, au Kenya et en République démocratique du Congo. Il a également organisé des ateliers régionaux sur les enseignements à retenir de l'expérience acquise par les peuples autochtones du Pacifique en ce qui concerne les liens entre les droits humains et la crise climatique.

76. En République de Moldova, après que le Haut-Commissariat a évalué les inégalités dont est victime la communauté rom dans la région de Transnistrie, les parties prenantes ont conclu un accord visant à créer un système de médiateurs de cette communauté. Au Kenya, le Haut-Commissariat a collaboré avec des défenseurs et défenseuses des droits humains pour évaluer les conséquences de la COVID-19 sur les populations vulnérables des établissements informels et celles issues de communautés autochtones. Il a également surveillé le respect des droits humains des dalits au Népal pendant la pandémie.

77. Le Haut-Commissariat a tenu en direct sur YouTube des webinaires qui ont consisté à analyser la discrimination dont font l'objet les groupes minoritaires sous l'angle des arts, des droits humains et de l'anthropologie culturelle.

4. Égalité des genres et droits des femmes

78. Le Haut-Commissariat a contribué à la prise en compte de la question de l'égalité des genres dans les opérations de lutte contre la COVID-19 menées par l'Organisation. Il a concouru à l'établissement d'une liste de vérification en matière d'élimination des lois discriminatoires à l'égard des femmes et des filles, dans le cadre de l'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général, l'objectif étant d'aider les équipes de pays des Nations Unies à mettre au point des outils de programmation tenant compte des questions de genre.

79. En Macédoine du Nord, le Haut-Commissariat a favorisé la promulgation d'une nouvelle loi sur la violence fondée sur le genre et la violence domestique. Dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, il a engagé, par l'intermédiaire des réseaux de défense des droits humains des femmes et des médias, des dialogues visant à remédier aux inégalités en matière de droits relatifs à la nationalité. Il a également organisé des séances de formation en vue de lutter contre les stéréotypes de genre dans la législation ou dans le système judiciaire, notamment en Afrique du Sud, en Tunisie et en Uruguay.

80. Le Haut-Commissariat a organisé en juin un atelier régional en ligne de trois jours sur le mariage d'enfants, le mariage précoce et le mariage forcé. Il a également collaboré avec Wikimedia pour organiser le WikiGap Challenge, un concours en ligne visant à combler l'écart entre les genres sur Wikipédia.

³¹ Voir www.ohchr.org/Documents/Issues/Minorities/AnnotatedChecklist.pdf.

5. Personnes handicapées

81. Le Haut-Commissariat a donné des conseils aux fins de l'adoption ou de la révision de lois relatives aux personnes handicapées, notamment au Bélarus, au Cambodge et au Qatar, et participé à des campagnes de communication au Bélarus, au Guatemala et en République démocratique du Congo. Au Belize, à El Salvador, à Madagascar, au Soudan du Sud et en Tunisie, ainsi que dans les pays des Caraïbes orientales, il a renforcé les capacités des organisations de personnes handicapées. Il a codirigé la mise en œuvre, à titre expérimental, de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap aux Fidji, aux Îles Salomon et à Vanuatu.

82. Le Haut-Commissariat a organisé des webinaires régionaux sur les conséquences de la COVID-19 sur la santé mentale des personnes handicapées et sur la conformité de la législation des États de la région arabe avec les normes internationales relatives aux droits humains. À Madagascar, le Haut-Commissariat et le Fonds des Nations Unies pour la population ont facilité l'adoption d'une politique et d'un plan d'action nationaux pour l'inclusion des personnes handicapées.

6. Orientation sexuelle, identité de genre et caractères sexuels

83. Le Haut-Commissariat a continué de sensibiliser le public aux problèmes que rencontrent les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexes et queers (LGBTIQ+) pour ce qui est de faire respecter leurs droits humains, notamment dans le cadre de la campagne d'information « Libres et égaux », ainsi que de nouvelles campagnes thématiques sur les droits humains des personnes migrantes et des jeunes LGBTIQ+.

84. Le Haut-Commissariat a soutenu des campagnes nationales organisées en Albanie, au Brésil, à Cabo Verde, au Costa Rica, au Honduras, en Mongolie, au Panama, au Pérou, en République dominicaine, en Ukraine et au Viet Nam, et fourni des services de coopération technique sur des questions concernant les personnes LGBTIQ+ au Mexique, à Trinité-et-Tobago et en Ukraine. Il a également soumis à la Cour interaméricaine des droits de l'homme un mémoire d'*amicus curiae* sur la nécessité pour les autorités du Honduras de mener une enquête appropriée sur le meurtre d'une personne transgenre dans ce pays.

85. Le Haut-Commissariat a diffusé sa formation en ligne³² destinée à aider le personnel des Nations Unies à tenir compte des droits humains des personnes LGBTIQ+ dans les programmes des Nations Unies.

7. Personnes âgées

86. Le Haut-Commissariat a intensifié ses activités de plaidoyer afin de promouvoir les droits humains des personnes âgées dans le cadre de la lutte contre la COVID-19. Il a coétabli le rapport mondial sur l'âgisme (*Global Report on Ageism*) et contribué à l'établissement d'un document de travail sur les droits humains des personnes âgées présenté à la onzième session du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement.

87. Le Haut-Commissariat a coordonné une contribution conjointe des Nations Unies à la consultation publique de la Commission européenne sur le Livre vert de l'Union européenne sur le vieillissement.

³² Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ohchr.org/courses/ohchr-human-rights-lgbti-people-tool>.

8. Enfants et jeunes

88. Le réseau des jeunes fonctionnaires du Haut-Commissariat a continué de promouvoir les droits humains avec et pour les jeunes dans toutes les présences sur le terrain.

89. Le Haut-Commissariat, l'Organisation internationale du Travail et d'autres partenaires ont mené une enquête sur les conséquences de la COVID-19 sur les jeunes. Le Haut-Commissariat a produit des données d'enquêtes quantitatives et des données ventilées sur la manière dont la pandémie a affecté les femmes et les filles dans plusieurs pays d'Afrique.

90. Le Haut-Commissariat a organisé en avril la séance plénière de l'édition 2021 du forum de la jeunesse du Conseil économique et social qui visait à commémorer le dixième anniversaire du forum.

91. Au Mali, le Haut-Commissariat a organisé des séances de formation de formateurs sur les droits de l'enfant et la protection de l'enfance à l'intention des forces de sécurité maliennes, et sur le suivi des droits humains au profit du conseil régional de la jeunesse.

9. Personnes atteintes d'albinisme

92. En République démocratique du Congo, le Haut-Commissariat a organisé des séances d'information sur les droits des personnes atteintes d'albinisme. Il a fourni une assistance technique pour faciliter la promulgation de la loi nouvellement adoptée sur la promotion et la protection des droits des personnes atteintes d'albinisme en Guinée, ainsi que pour renforcer l'inclusion de ces personnes dans tous les secteurs de la société et lutter contre la discrimination à leur égard au Malawi.

E. Responsabilité

1. Justice transitionnelle

93. Le Haut-Commissariat a apporté diverses formes d'appui à la création et à la mise en service de mécanismes de justice transitionnelle inclusifs, adaptés au contexte et centrés sur les victimes.

94. Le Haut-Commissariat a fourni une assistance technique aux fins de l'élaboration d'une loi sur la création d'une commission de justice transitionnelle au Soudan, adoptée en avril. En Ukraine, il a facilité l'adoption par le Parlement d'une loi mettant les dispositions relatives à la responsabilité pénale dans les affaires de génocide, de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre et de crimes d'agression en conformité avec le Statut de Rome et le droit international coutumier.

95. Le Haut-Commissariat a soutenu la mise en service des commissions vérité, justice, réparation et réconciliation en République centrafricaine et au Mali, ainsi que de la Commission nationale pour les personnes disparues et les personnes victimes de disparition forcée au Liban.

96. Le Haut-Commissariat a prêté une assistance technique à la Commission vérité, à l'Unité de recherche des personnes portées disparues et à la Juridiction spéciale pour la paix en Colombie. À la demande de la Section des appels du Tribunal pour la paix, il a soumis à la Juridiction spéciale pour la paix une note technique sur la participation des victimes aux procédures judiciaires. En Tunisie, il a apporté un appui technique aux Chambres criminelles spécialisées et au comité gouvernemental chargé de suivre l'application des recommandations de l'Instance vérité et dignité. Au

Mexique, il a fourni une assistance technique dans le cadre de l'enquête sur la disparition de 43 étudiants à Ayotzinapa en 2014.

97. Au Soudan du Sud, le Haut-Commissariat a aidé le Gouvernement à mettre en place un comité technique chargé d'engager des consultations nationales sur la création de la Commission vérité, réconciliation et apaisement. Par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix, il a aidé 10 universités libanaises à exécuter des projets sur le droit à la vérité et à affronter le passé. Au Kosovo, il a appuyé les processus de justice transitionnelle concernant les personnes disparues et aidé les personnes rescapées de la violence sexuelle liée aux conflits.

2. Peine de mort

98. Le Haut-Commissariat a recommandé aux États d'instaurer ou de maintenir des moratoires sur l'application de la peine de mort, conformément à la résolution 73/175 de l'Assemblée générale, et de protéger les droits des personnes condamnées à mort, notamment dans les pays suivants : Arabie saoudite, Bangladesh, Botswana, Égypte, États-Unis d'Amérique, Iran (République islamique d'), Iraq, Mali, Nigéria, Pakistan et République démocratique du Congo.

3. Lutte contre le terrorisme et prévention de l'extrémisme violent

99. En tant qu'entité assurant la présidence du Groupe de travail sur la promotion et la protection des droits de l'homme et de l'état de droit dans le contexte de la lutte antiterroriste et de l'appui apporté aux victimes du terrorisme, qui relève du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, le Haut-Commissariat a continué de veiller à ce que les droits humains soient pris en compte dans les initiatives de lutte contre le terrorisme, notamment lorsqu'il s'agit d'établir des listes de surveillance et de collecter des données sur les passagers, ainsi que d'arrêter des dispositions juridiques types sur les victimes du terrorisme.

100. Le Haut-Commissariat a participé à la révision de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et facilité la mise en place du cadre mondial de soutien des Nations Unies aux ressortissants de pays tiers revenant d'Iraq et de République arabe syrienne. Il a continué de travailler sur un projet de recherche sur les aspects relatifs aux droits humains de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la lutte contre le terrorisme, l'objectif étant de veiller à ce que les États Membres, les entreprises du secteur des technologies et les entités des Nations Unies respectent les normes et obligations en matière de droits humains.

101. Le Haut-Commissariat a donné des conseils techniques sur la prise en compte des droits humains dans les politiques et lois nationales relatives à la prévention de l'extrémisme violent et à la lutte contre le terrorisme. Il a organisé des tables rondes avec le Groupe de cinq pays du Sahel sur la prévention de l'extrémisme violent et la lutte contre le terrorisme. Il a également aidé les autorités maliennes à élaborer des supports de formation et d'information sur les normes internationales relatives aux droits humains dans le contexte des opérations militaires antiterroristes.

4. Administration de la justice et application de la loi

102. Le Haut-Commissariat a soutenu l'initiative dirigée par des experts qui a permis d'élaborer les Principes relatifs à l'efficacité des entretiens dans le cadre des enquêtes et de la collecte d'informations³³, publiés en juin. Il a collaboré avec la police des Nations Unies et le Centre norvégien pour les droits humains pour établir un manuel sur la question destiné aux membres de la police des Nations Unies.

³³ Disponible à l'adresse suivante : www.apt.ch/sites/default/files/inline-files/PoEI_final_2021.06_0.pdf.

103. Avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Département des opérations de paix du Secrétariat, le Haut-Commissariat a présidé un comité chargé de définir la position commune du système des Nations Unies sur l'incarcération³⁴, communiquée aux États Membres en mai³⁵.

104. Le Haut-Commissariat a examiné le projet de code pénal de la République dominicaine, le projet de loi sur la détention dans le cadre de la lutte contre le terrorisme aux Maldives et le projet de loi sur les disparitions forcées au Pakistan. Ses recommandations sur les mesures à adopter pour protéger les droits à un procès public et à un procès sans retard injustifié ont été reprises dans les recommandations relatives à la sécurité du travail en temps de quarantaine que le Conseil supérieur de la justice de l'Ukraine a émises à l'intention des tribunaux en mai.

105. Le Haut-Commissariat a prodigué des conseils juridiques sur l'emploi de la force et les droits humains lors de l'élaboration d'un code de conduite international pour les gardes forestiers. Il a également plaidé pour l'adoption de mesures visant à remédier à la surpopulation carcérale, notamment dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Au Honduras, il a organisé un atelier régional en ligne aux fins de l'échange des meilleures pratiques appliquées en matière de systèmes pénitentiaires en Amérique latine pendant la pandémie.

5. Droits humains et politique en matière de drogue

106. Au Bélarus, le Haut-Commissariat a apporté son concours à un examen exhaustif des politiques nationales relatives aux drogues tenant compte des normes et des bonnes pratiques internationales en matière de droits humains. Aux Philippines, il a aidé l'équipe de pays des Nations Unies à élaborer un programme conjoint sur les droits humains, qui vise notamment à renforcer les mécanismes nationaux de responsabilité et à favoriser la prise en compte de ces droits dans les politiques de lutte contre la drogue.

F. Participation

1. Renforcement et protection de l'espace civique et de la participation citoyenne

107. En juin 2021, le Haut-Commissariat et l'Union interparlementaire ont signé un mémorandum d'accord en vue de renforcer leur coordination et leur coopération, notamment pour promouvoir le droit de participer aux affaires publiques et appuyer davantage les commissions parlementaires s'occupant des droits humains³⁶.

108. En s'appuyant notamment sur les nouvelles technologies, le Haut-Commissariat a continué de plaider pour que la société civile, en particulier les groupes susceptibles d'être laissés de côté, participent à la lutte contre la pandémie.

109. En Colombie, au Guatemala, au Honduras, au Mexique et au Pérou, le Haut-Commissariat a continué d'aider les défenseurs et défenseuses des droits humains et les journalistes à accéder aux mécanismes nationaux de protection. En Éthiopie, il a organisé une conférence aux fins du lancement officiel d'un réseau de professionnels des médias au service des droits humains. Au Mexique, il a mené des campagnes de sensibilisation de l'opinion publique visant à mettre fin à l'impunité

³⁴ Disponible à l'adresse suivante : www.unodc.org/res/justice-and-prison-reform/nelsonmandelarules-GoF/UN_System_Common_Position_on_Incarceration.pdf.

³⁵ Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, trentième session ordinaire, mai 2021.

³⁶ Voir www.ipu.org/news/news-in-brief/2021-06/ipu-and-un-human-rights-strengthen-their-partnership.

des crimes commis contre les journalistes. En Somalie, il a dispensé une formation aux droits humains aux journalistes de la région du Bas-Djouba.

110. Le Haut-Commissariat a également surveillé le respect des droits humains dans le contexte de manifestations pacifiques et communiqué des informations à cet égard, notamment en Haïti, au Honduras, au Mexique, en Thaïlande et en Ukraine. En Colombie, il a surveillé le respect des droits humains pendant une période de grèves nationales et apporté un appui technique à des initiatives de dialogue.

111. Le Haut-Commissariat a renforcé les capacités des défenseurs des droits humains, notamment les femmes, dans toutes les régions. Il a continué de contribuer au renforcement du réseau des défenseuses des droits humains d'Afrique de l'Est. Aux Fidji, le Haut-Commissariat et la University of the South Pacific ont ouvert en février un cours sur les défenseurs et défenseuses des droits humains. Au Kosovo, le Haut-Commissariat a aidé des organisations représentant divers groupes ethniques à surveiller la situation des droits humains et à réunir des informations sur le sujet via une plateforme commune.

112. Le Haut-Commissariat a contribué à la mise en application à l'échelle du système de la note d'orientation des Nations Unies sur la promotion et la protection de l'espace civique et des directives visant à promouvoir l'exercice effectif du droit de participer aux affaires publiques³⁷. Il a également continué de codiriger l'élaboration de directives sur les manifestations pacifiques à l'intention du système des Nations Unies.

2. Espace numérique

113. Le Haut-Commissariat a promu le droit et les principes des droits humains comme fondements des dispositifs régissant l'utilisation des technologies numériques, notamment dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Il a plaidé directement auprès des entreprises du secteur des technologies et leur a donné des conseils pour qu'elles tiennent compte des normes et principes relatifs aux droits humains dans leurs politiques, leurs conditions de service et leurs produits, et pour les encourager à suivre des approches participatives et conformes à ces droits.

114. Conformément au Plan d'action de coopération numérique, le Haut-Commissariat a lancé, en mai 2021, une initiative associant l'ensemble du système et visant à élaborer des orientations générales sur l'exercice d'une diligence raisonnable en matière de droits humains dans la conception, l'utilisation et l'acquisition de technologies numériques. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général, il a dirigé la mise au point d'un portail des droits humains et de la technologie numérique, lequel est hébergé sur son site Web.

3. Élections

115. Le Haut-Commissariat a surveillé le respect des droits humains, mené des activités de plaidoyer et fourni une assistance technique dans le contexte de processus électoraux, notamment en Bolivie (État plurinational de), au Congo, en Équateur, en Éthiopie, au Mexique, au Niger, en Ouganda, au Pérou, en République centrafricaine et au Tchad. Au Niger, en Ouganda et en République centrafricaine, il a rendu les institutions publiques et les organisations de la société civile mieux à même de mener des activités d'alerte rapide et de surveiller le respect des droits humains pendant les élections.

³⁷ Voir <https://www.ohchr.org/EN/Issues/CivicSpace/Pages/UNRoleCivicSpace.aspx>.

4. Appui aux institutions nationales et aux mécanismes régionaux de défense des droits humains

116. Le Haut-Commissariat a concouru à l'adoption de lois sur les institutions nationales des droits humains au Belize, au Gabon, au Lesotho, en République centrafricaine et au Soudan, afin de garantir le respect des Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris)³⁸.

117. Le Haut-Commissariat a renforcé les capacités des institutions nationales des droits humains, notamment dans les pays suivants : Burkina Faso, Burundi, Colombie, El Salvador, Éthiopie, Fédération de Russie, Gabon, Gambie, Guatemala, Haïti, Honduras, Kazakhstan, Kirghizistan, Libéria, Macédoine du Nord, Madagascar, Mali, Nigéria, Ouganda, Ouzbékistan, Pérou, Philippines, République démocratique du Congo, Seychelles, Soudan du Sud, Sri Lanka, Tadjikistan, Tchad, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Zambie.

118. Le Haut-Commissariat a également organisé des forums et débats régionaux avec les institutions nationales des droits humains dans les régions Afrique et Amériques. Il a organisé à l'intention du secrétariat de la Ligue des États arabes un cours de formation virtuel de deux jours sur la prise en compte des droits humains dans les politiques et les programmes.

5. Éducation en matière de droits humains

119. Afin de favoriser l'enseignement systématique des droits humains dans les universités de la Fédération de Russie, le Haut-Commissariat a aidé à l'organisation de cours d'été sur les droits humains à Kazan, dans le cadre du programme de maîtrise en droits humains qu'il appuie. Dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, il a facilité la tenue d'un atelier régional sur la possibilité de mettre les technologies des communications au service de l'éducation aux droits humains, ainsi que de tables rondes régionales sur les stéréotypes de genre dans les programmes d'enseignement.

120. Au Guatemala, le Haut-Commissariat a lancé une plateforme d'éducation en ligne consacrée à la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, y compris des cours sur divers sujets liés aux droits humains. Il a aidé l'équipe de pays des Nations Unies à Madagascar et le Ministère malgache de l'éducation nationale à conclure un accord historique pour la dispense d'une éducation aux droits humains dans les écoles primaires et secondaires.

³⁸ Voir <https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/statusofnationalinstitutions.aspx>.

Chapitre III

Gestion et administration

121. Le Haut-Commissariat a continué d'innover en adoptant de nouvelles méthodes de travail internes, en intégrant la santé et le bien-être dans son cadre pour la reconstruction en mieux et en recourant davantage aux technologies de l'information afin d'être plus efficace.

122. Conformément à sa stratégie en faveur de la diversité géographique, le Haut-Commissariat a chargé un groupe de travail composé de membres de son personnel de définir un nouveau plan d'action visant à accroître son efficacité en matière d'inclusion, et recruté un conseiller principal pour la diversité et l'inclusion afin d'amener les responsables à répondre davantage de leur conduite et de revoir les pratiques de recrutement. Il a également exécuté un projet d'innovation à l'intention des jeunes diplômés du Sud, qu'il a transformé en programme pilote intégré de Volontaires des Nations Unies au sein du Haut-Commissariat et qu'il étend actuellement pour réduire encore plus les disparités entre les genres et le manque de diversité.

123. Le Haut-Commissariat a commencé à exécuter le plan d'action par lequel il vise à accroître son efficacité en matière de gestion durable de l'environnement, qui permet de tenir compte des questions de durabilité environnementale dans les activités de bureau, et a défini de nouveaux objectifs en matière de voyages pour 2021.

124. Conformément au plan de gestion des risques liés aux droits humains des Nations Unies, le Haut-Commissariat a procédé à une évaluation des risques dans tous ses services, au cours de laquelle il a recensé les risques, leurs causes profondes, les contrôles internes existants et les mesures de riposte. Il a également établi un inventaire des risques.

125. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le Haut-Commissariat a continué de mettre en œuvre sa stratégie visant à rendre son personnel mieux à même d'appliquer la technologie à la formation aux droits humains, et mis en place un système interne de gestion de la formation.

Chapitre IV

Conclusions

126. Comme indiqué dans les précédents rapports de la Haute-Commissaire au Conseil des droits de l'homme (A/HRC/47/54) et à l'Assemblée générale (A/75/36), la pandémie de COVID-19 continue d'avoir des répercussions considérables sur les droits humains à de multiples niveaux dans le monde, et a entraîné à la fois une crise économique et sociale et une crise en matière de protection et de droits humains.

127. À cette étape critique de la riposte mondiale face à la pandémie et du début du relèvement, il est essentiel de tirer parti de la dynamique créée par l'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général pour promouvoir et défendre les droits humains de toutes les personnes et partout dans le monde. Cet appel à l'action est un effort collectif de grande envergure, et il est indispensable que tous les États Membres et toutes les organisations régionales, les organisations de la société civile et les autres parties prenantes y contribuent pour qu'il aboutisse. Le Haut-Commissariat continuera de s'employer en priorité à appuyer sa mise en œuvre à l'échelle du système des Nations Unies. À cet égard, il mettra l'accent sur les interventions menées au niveau national et tirera parti des recommandations des mécanismes de défense des droits humains.

128. Tout effort de relèvement efficace, sur le plan des politiques, du droit et des interventions, doit nécessairement tenir compte des inégalités et des lacunes en matière de protection qui ont été mises au grand jour par la pandémie et ont rendu les sociétés vulnérables. Il faudrait investir davantage dans les services publics et la protection sociale pour protéger les populations des pires effets de la crise et des problèmes similaires à venir. Il faudrait également s'attaquer à la mauvaise gouvernance, à la corruption, à l'absence d'état de droit et au manque d'accès à la justice et aux services publics, entre autres.

129. La lutte contre la pandémie est l'occasion de rebâtir les sociétés sur la base d'un nouveau contrat social qui garantisse un partage plus équitable du pouvoir et des ressources et une plus grande égalité des chances. Pour reconstruire en mieux, il faut continuer de placer les droits humains au centre de l'effort de relèvement, l'objectif étant de faire en sorte que personne ne soit laissé de côté, ni en droit ni en fait. À cette fin, le Haut-Commissariat continuera de collaborer avec les États Membres, les organisations de la société civile et les autres entités des Nations Unies, conformément à l'appel à l'action du Secrétaire général et aux objectifs consistant à produire des résultats concrets pour les personnes sur le terrain qui ont été définis dans ce cadre.

130. Le Haut-Commissariat poursuivra également ses travaux sur les inégalités et la discrimination afin de contribuer efficacement à l'effort collectif visant à mettre en œuvre le nouveau contrat social fondé sur une nouvelle donne mondiale prôné par le Secrétaire général, et à concrétiser l'engagement pris de ne laisser personne de côté. Il maintiendra en particulier l'accent sur la justice et l'égalité raciales, notamment pour continuer de promouvoir un programme de transformation (voir A/HRC/47/53) destiné à combattre, partout dans le monde, les inégalités, la marginalisation et le racisme systémique croissants auxquels les Africains et les personnes d'ascendance africaine font face dans tous les domaines de la vie.

131. Le Haut-Commissariat continuera d'aider les États à appliquer les recommandations des mécanismes des Nations Unies chargés de la défense des droits humains, qui fournissent des avis compétents et détaillés faisant autorité sur la manière de réduire les inégalités et de bâtir des économies inclusives, et

promouvent ainsi la liberté, le bien-être et la justice, ainsi que les droits des générations actuelles et futures.

132. La pandémie de COVID-19 a également donné lieu à d'importantes restrictions en matière de rassemblements et de déplacements, qui ont grandement affecté la manière dont le Haut-Commissariat interagit habituellement avec ses partenaires, dont les États Membres, les membres des mécanismes de défense des droits humains, les experts et les représentants de la société civile, notamment pour ce qui est des activités sur le terrain. Le Haut-Commissariat a continué de s'adapter à ces difficultés et de remplir son mandat, tout en réajustant ses priorités et ses méthodes de travail tout au long de la crise. Il réfléchit aux moyens de reprendre ses activités en présentiel. À cet égard, il est déterminé à continuer de tirer des enseignements de la pandémie et à poursuivre sa transition numérique afin d'appuyer plus efficacement les délibérations et les activités en présentiel, selon le cas, et d'investir dans le renforcement de ses capacités pour être mieux à même de produire et d'utiliser des données, des informations et des analyses fondées sur les droits humains.

133. Au cours de la période considérée, les présences du Haut-Commissariat sur le terrain, y compris les composantes Droits humains des opérations de paix, ont continué, dans le cadre de leurs activités de suivi et de communication de l'information, de s'employer à évaluer les conséquences de la pandémie sur les groupes vulnérables et les mesures prises par les gouvernements pour y remédier. Les efforts faits pour suivre de près la stigmatisation, la discrimination et la restriction de l'espace civique, ainsi que les violations commises dans le contexte des conflits, se sont avérés essentiels pour mettre en évidence, combattre et prévenir les violations des droits humains. Le Haut-Commissariat continuera d'accorder la priorité à ses travaux sur la prévention, qui est indispensable à la réalisation des objectifs de développement durable et de pérennisation de la paix de l'Organisation des Nations Unies. Comme l'ont souligné à plusieurs reprises le Secrétaire général et la Haute-Commissaire, les droits humains ont un pouvoir préventif en ce qu'ils permettent non seulement de remédier aux causes profondes de la violence et des conflits, mais également de renforcer la cohésion et la résilience dans les sociétés afin qu'elles puissent résister à des crises nationales, régionales ou mondiales inattendues, notamment à l'urgence climatique à laquelle le monde fait actuellement face.

134. Les contraintes qui pèsent sur le budget ordinaire du Secrétariat de l'ONU ont continué d'avoir une incidence directe sur le travail du Haut-Commissariat et l'exécution de son mandat. La Haute-Commissaire réaffirme qu'il importe que les États Membres continuent d'appuyer l'action du Haut-Commissariat, tant au moyen du budget ordinaire que de contributions volontaires, afin qu'il puisse s'acquitter efficacement et intégralement de son mandat à l'échelle mondiale. Cela revêt une importance cruciale, compte tenu de l'augmentation de la charge de travail, notamment sur le terrain, des difficultés opérationnelles découlant de la COVID-19, et du nombre croissant de demandes d'assistance technique adressées au Haut-Commissariat et de nouveaux mandats qui lui sont confiés, ainsi que de la nécessité absolue de continuer à fournir un appui professionnel soutenu aux organes conventionnels, aux titulaires de mandat au titre des procédures spéciales et aux organes d'enquête concernés. Vu le rôle central que joue le Haut-Commissariat dans la mise en œuvre de l'appel à l'action du Secrétaire général, tout soutien adéquat en sa faveur se traduira directement par la fourniture, en temps voulu et dans toutes les régions du monde, d'une assistance appropriée aux États membres, au système des Nations Unies et aux autres parties prenantes, notamment la société civile, laquelle couvrira l'ensemble des droits humains.

